

> AIDE SOIGNANT (DE AS)



LA FORMATION

Diplôme préparé :

- Le Diplôme d'Etat D'Aide soignant (DEAS) est un diplôme de niveau 4.

Durée de la formation :

- 12 mois

Contenu :

- La formation se répartit en 8 domaines de compétences :
 - > **C1** : Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.
 - > **C2** : Apprécier l'état clinique d'une personne.
 - > **C3** : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne.
 - > **C4** : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
 - > **C5** : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage.
 - > **C6** : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
 - > **C7** : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
 - > **C8** : Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

Modalité pédagogique :

- Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

- Pour obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-soignant, chaque domaine de compétences doit être validé séparément par une note d'au moins 10/20.

Pré-requis :

- Disposer d'un employeur.

LE METIER

L'Aide-Soignant exerce une fonction discrète mais essentielle dans le monde de la santé, au plus près des patients.

Il travaille essentiellement en milieu médicalisé où il contribue à la prise en charges des personnes accompagnées.

L'Aide-Soignant accompagne les patients dans les actes de la vie quotidienne, tout en veillant en permanence à leur confort physique et leur bien-être moral. Sous la responsabilité de l'infirmier, il met en place des soins de confort, d'hygiène, et assure la sécurité du patient : réfection des lits, aide à la toilette, aide aux repas, surveillance de l'état physique et mental du patient.

Par son accompagnement auprès des patients, il participe au maintien ou au retour de leur autonomie.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :


- Exercer le métier d'aide soignant.
- Répondre aux compétences professionnelles.
- Eveiller, susciter et/ou développer un état d'esprit de sollicitude, d'investissement et de recherche de progression continue dans l'exercice du métier.
- Avoir un esprit de collaboration avec les équipes de soins.
- Développer leurs sens de l'initiative et de l'anticipation pour un exercice professionnel responsable.
- Réussir les certifications.
- S'insérer professionnellement.


PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS


L'Aide-Soignant peut exercer au sein des cliniques, hôpitaux, structures d'accueil pour personnes âgées, structures d'accueil pour les handicapés, centre de soins de suite et de réadaptation, services de soins à domicile. L'obtention du diplôme d'AS peut-être une passerelle pour continuer vers d'autres diplômes tels que le DE infirmier, secrétaire médicale, assistante dentaire...

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, réglementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

 **PUBLIC VISÉ**
jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

 **OBJECTIF**
Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

 **DÉFINITION**
Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

 **LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI**
En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(*À minima, à titre indicatif uniquement)

TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

ACCÈS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

MODALITES D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 • INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 • INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (date et délais chez nos partenaires : voir sur notre site internet).

03 • AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLÔME D'ÉTAT (PRÉ-REQUIS)

CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com